



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 535

RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par le soussigné, directeur général;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement n° 535 relatif au traitement des élus municipaux.

Le règlement n° 535 entre en vigueur conformément à la Loi, mais a un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, tel que le permet l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 4^e jour d'avril 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je soussigné, Martin Lecompte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis le 4 avril 2019 et en le publiant sur le site Web officiel de la Ville le 4 avril 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour d'avril 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Martin Lecompte

Directeur général et secrétaire-trésorier